

BULLETIN DE CONCLUSION D'UN PACTE CIVIL  
DE SOLIDARITÉ (PACS)

A. IDENTIFICATION DE LA COMMUNE

Code département **16** Code commune (1) **024**

Libellé de la commune **AUSSAC - VADALLE**

N° de l'arrondissement

Paris, Lyon, Marseille

Section (2)

B. IDENTIFICATION DU PACS

Date de l'enregistrement du Pacs Jour, mois, année **13 10 2023**

Numéro d'enregistrement **16024**

Code commune

**2023**

**000003**

Année

Numéro Pacs (bureau, numéro séquentiel)

C. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU PARTENAIRE 1 DE PACS

NOM de famille **Grimaud**

En majuscules, points, accents, cédilles, apostrophes. Les tirets, doubles tirets ou espaces entre les vocables doivent être reproduits.

Prénoms **SAVANNAH**

Tes tirets pour les prénoms composés doivent être reproduits.

Sexe Masculin  M

Féminin  F

Né(e) le Jour, mois, année **20 03 1999**

À Libellé de la commune **Saint-Nazaire**

N° de l'arrondissement

Paris, Lyon, Marseille

Département (3)

**DOM-COM**

Pays pour l'étranger

**Guadeloupe**

Nationalité

Française  1

Étrangère  2

→ préciser le pays

État matrimonial avant le PACS

Célibataire  1

Veuf(ve)  2

→ depuis le (Jour, mois, année)

Divorcé(e)  3

→ depuis le (Jour, mois, année)

Le ou la partenaire OUI  O

a-t-il déjà été Pacsé(e) NON  N  
par le passé ?

(1) Numéro de la commune au code officiel géographique utilisé par l'Insee.

(2) A renseigner pour les communes qui possèdent plusieurs sections d'état civil.

(3) Départements métropolitains : code sur 2 positions.

Pour l'outre-mer, ajouter le code en 3<sup>ème</sup> position (Outre mer : Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Mayotte, Saint-Pierre et Miquelon, Saint-Martin, Saint-Barthélémy, Wallis-et-Futuna, Polynésie française, Nouvelle-Calédonie, Terres Australes et Antarctiques Françaises).

Vu l'avis favorable du Conseil National de l'Information Statistique, cette enquête reconnue d'intérêt général et de qualité statistique, est obligatoire, en application de la loi n°51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistique.

Visa n° 202PA006EC du Ministre de l'économie, des finances et de la relance, valable pour les années 2022 à 2026.

En application de la loi n°51-711 du 7 juin 1951 modifiée, les réponses à ce questionnaire sont protégées par le secret statistique.

Suite au verso

## D. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU PARTENAIRE 2 DE PACS

NOM de famille	CATHALI FAUD									
	<i>En majuscules, points, accents, cédilles, apostrophes. Les tirets, doubles tirets ou espaces entre les vocables doivent être reproduits.</i>									
Prénoms	MAXINE LAURENT KYLIAN									
	<i>Les tirets pour les prénoms composés doivent être reproduits.</i>									
Sexe	Masculin <input checked="" type="checkbox"/> M	Féminin <input type="checkbox"/> F								
Né(e) le	Jour, mois, année									
	18 08 1995									
À	Libellé de la commune									
	SAINT-NICHEL									
	N° de l'arrondissement									
	Paris, Lyon, Marseille									
	Département (1) <input type="checkbox"/> 16 <input type="checkbox"/>									
	DOM-COM									
	Pays pour l'étranger									
Nationalité	Française <input checked="" type="checkbox"/> 1									
	Étrangère <input type="checkbox"/> 2	→ préciser le pays								
État matrimonial avant le PACS	Célibataire <input checked="" type="checkbox"/> 1									
	Veuf(ve) <input type="checkbox"/> 2	→ depuis le (Jour, mois, année)								
	Divorcé(e) <input type="checkbox"/> 3	→ depuis le (Jour, mois, année)								
Le ou la partenaire a t-il déjà été Pacsé(e) par le passé ?	OUI <input type="checkbox"/> O									
	NON <input checked="" type="checkbox"/> N									

#### **E. RENSEIGNEMENTS COMMUNS AUX PARTENAIRES DU PACS**

#### Résidence familiale déclarée

Libellé de la commune	AUSSAC - VADALLE						
N° de l'arrondissement <i>Paris, Lyon, Marseille</i>	<input type="text"/> 16 <input type="text"/>	Département (1)	16	<input type="text"/>	DOM-COM		
Pays pour l'étranger							

#### **Le couple a-t-il des enfants communs ?**

OUI  O → combien ?   
NON  N

(1) Départements métropolitains : code sur 2 positions.

NON  N

(1) Départements métropolitains : code sur 2 positions.  
Pour l'outre-mer, ajouter le code en 3<sup>ème</sup> position (Outre mer : Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Mayotte, Saint-Pierre et Miquelon, Saint-Martin, Saint-Barthélémy, Wallis-et-Futuna, Polynésie française, Nouvelle-Calédonie, Terres Australes et Antarctiques Françaises).

Fait le, **13 10 2023**  
(date de création du bulletin)  
*Cachet de la mairie et signature  
de l'officier de l'état civil.*



Le Maire,  
Gérard HOT